

**Réunion du Comité Local d'Information et de Concertation de
Clariant
Plate-forme de Trosly-Breuil - 21 octobre 2011**

Participants :

DREAL

Stéphane CHOQUET, Responsable de l'unité territoriale de l'Oise
Régine DEMOL, service de prévention des risques industriels
Thomas LEFEVRE, unité territoriale de l'Oise

DDT 60

Dominique de PAOLI, SAT Compiègne
Fabienne CLAIRVILLE, SAUE
Carine RUDELLE, responsable du bureau risque, paysages et éolien, SAUE
Isabelle MODESTE, chargée d'études, bureau risque, paysages et éolien, SAUE
Fanny THIÉRIOT, chargée d'études, bureau risque, paysages et éolien, SAUE
Martine LEBRASSEUR, chargée d'études, bureau risque, paysages et éolien, SAUE

Mairies

Sylvain LIOTARD, maire de Cuise La Motte
Daniel GUEGEN, maire adjoint de Berneuil sur Aisne
Claude MENDEZ, maire de Trosly-Breuil

Entreprises

Alain RAMOND, responsable sécurité Clariant
Christophe MENARD, directeur adjoint du site Clariant
Gilles ZUBERBUHLER, directeur du site Clariant
Patrick OPPE, responsable Environnement, sécurité et hygiène industrielle, Clariant
Emmanuel VIGUIER, AZEM

Salariés

Laetitia GRIZEAU, Clariant
Olivier VAN MOOLEGHEM, Clariant

Services de sécurité

Commandant Serge LALOUETTE, SDIS 60, responsable du service prévisions opérations, Beauvais

Riverains

Pierre DUVAL, responsable de l'usine Bonna Sabla
Francisco GUADIX, intermarché
Catherine VENDEWINKERE, retraitée, Berneuil sur Aisne

Préfecture

Alain CUYPERS, SIDPC

Elus

Lucien DEGAUCHY, député

M. CHOQUET, Responsable de l'unité territoriale de la DREAL se présente et indique qu'il représentera la sous-préfecture – dont les représentants s'excusent de ne pouvoir être présents - durant la réunion. Il indique que la sous-préfète a changé de fonction et que M. Hubert VERNET, son successeur, ne prendra ses fonctions que début novembre. Il présente ensuite l'ordre du jour.

M. ZUBERBUHLER souhaite la bienvenue aux participants, avant que ceux-ci ne se présentent.

1. Présentation de la société CLARIANT

M. ZUBERBUHLER présente le bilan d'activité du site en commentant le document qui est joint au présent compte rendu.

Il évoque le redressement de l'activité après la crise de 2009 même si le rattrapage n'est pas total. Les perspectives laissent présager un repli d'activité dans les mois à venir.

Il cite la disparité significative entre les différents secteurs d'activité

- l'agrochimie se porte bien et est en léger progrès,
- concernant la pharmacie, la production d'intermédiaires pour la production de médicaments est en repli assez significatif
- concernant la détergence, la production de paraffine sulfonée connaît une phase défavorable du fait d'une forte concurrence et d'un cours défavorable de la paraffine
- concernant le textile et le papier, ce secteur est également en repli

Les effectifs sont cependant stables.

Les perspectives pour 2012 sont prévues dans la même tendance.

M. OPPE évoque ensuite le bilan du système de gestion de la sécurité du site, sur les années 2010 et en partie 2011. Les certifications ISO14001 et OHSAS 18001 ont été obtenues en juin 2010 pour toutes les activités du site ce qui est un grand progrès. Les points forts étant la veille réglementaire et l'engagement à tous les niveaux de l'entreprise sur ces problématiques. L'audit annuel est intervenu en octobre 2011 et le renouvellement obtenu même s'il faudra améliorer le suivi du délai de réalisation des actions, fixer des objectifs qui soient plus mesurables, et finir le déploiement de l'étiquetage G.H.S. Ces améliorations sont possibles grâce à des actions quotidiennes et différents types d'audits.

Il évoque ensuite les inspections DREAL et reprend leur détail présenté dans le document qui est joint au présent compte rendu avant d'aborder les questions de communication externe ajoutant à la liste présentée les réunions du CLIC comme moyen de communication et d'échange important dans ce domaine.

Il reprend ensuite la présentation des exercices et formations, des accidents et incidents et des actions d'amélioration de la sécurité/environnement du document qui est joint au présent compte rendu. A l'occasion de l'évocation de l'accident de septembre 2010 concernant un intervenant d'une entreprise extérieure, il rappelle l'importance du permis de travail concernant ce type d'activités à risques.

M. CHOQUET propose de passer aux questions.

M. MENDES demande dans quel ordre sont classés les remarques et les écarts.

M. OPPE lui répond que pour les installations classées il y a les écarts puis les remarques, l'écart étant le plus important, ceci pour les inspections risque et impact. Il indique que pour les inspections générales est aussi utilisée la notion d'observation – selon lui égale à celle de remarque. Concernant les propres audits de Clariant il y a la non-conformité, puis les observations. Aucun cas de non-conformité - synonyme de « carton rouge » selon lui – n'est cependant à déplorer.

M. MENDES demande ensuite si les cas de légionellose liés aux tours aéroréfrigérantes peuvent avoir un impact, en termes de maladies, sur la population des personnes âgées. D'autant que les médecins ne sont pas forcément au courant puisqu'ils peuvent avoir des gripes ou bronchites liées peut-être à d'autres choses.

M. OPPE précise que les risques de légionellose se situent dans les panaches des aéros qui retombent.

M. RAMOND précise qu'il existe plusieurs seuils. Le cas évoqué par **M. OPPE** était le dépassement d'un deuxième seuil qui n'est pas d'alerte. Il faut agir mais les impacts ne sont pas importants, selon lui, en l'occurrence. Il ajoute qu'au regard de la situation des tours il n'y a pas de raison que les panaches sortent du site. Selon lui, il n'y a pas de danger pour la population.

M. OPPE indique que lors des dépassements de ce seuil, en particulier, une communication est réalisée en direction de la préfecture et les installations classées.

M. PINEAU demande si cela a été découvert à l'occasion d'un contrôle systématique ou inopiné. **M. OPPE** lui répond que c'est lors d'un contrôle systématique, mensuel.

M. MENDES indique ne pas avoir été prévenu directement par Clariant des boues déversées dans la rivière mais par les pêcheurs ayant vu tout de suite la rivière changer de couleur et qui sont venus déplorer auprès de lui sa pollution. Il estime cela négatif en termes d'image et aurait souhaité être prévenu directement. Il pense qu'on lui reparlera de cela encore dans un an.

M. ZUBERBUHLER acquiesce.

M. CHOQUET souhaiterait connaître le regard des auditeurs sur l'ISO 14001 par rapport aux contrôles réalisés par l'inspection des installations classées et aux remarques ou écarts constatés. Il souhaite également savoir si le SGS intègre ces éléments ou si ceci est traité à part.

M. OPPE considère qu'il s'agit du même sujet tout en précisant que le SGS ne regarde pas dans le détail les rapports de l'inspection des installations classées mais qu'il observe la réalisation des plans d'actions suite aux inspections puisque ceux-ci reprennent l'ensemble des remarques formulées.

M. ZUBERBUHLER confirme l'importance de ce point et ajoute que lors de l'audit de début octobre ils ont été très attentifs aux systèmes de gestion des plans d'actions, nombreux, mis en place. Depuis deux ans, le système de gestion de l'ensemble des

plans d'actions est centralisé ce qui permet un suivi précis et régulier de l'avancement des mesures correctives de chacun de ces plans et des décalages dans le temps – un indicateur ayant été récemment mis en place sur ce dernier point. L'examen est mensuel.

M. OPPE ajoute que le SGS est une partie intégrante du système de management environnement sécurité hygiène du site et qu'il est donc complètement intégré et fait l'objet de remarques des auditeurs.

M. CHOQUET souhaiterait savoir si le caractère inopiné de l'exercice de crise du 30 avril 2010 a été déstabilisant et a permis ou non un recueil d'informations plus riche sur le fonctionnement de l'organisation que ne l'aurait permis un exercice planifié.

M. OPPE lui répond que l'information complémentaire principale fournie par l'exercice inopiné a concerné la mise en place progressive de la cellule de crise. Habituellement toutes les personnes concernées sont déjà sur le site et prêtes à jouer leur rôle dans la cellule. Le fait que l'exercice était hors des horaires a induit que certains étaient encore chez eux lorsqu'ils ont été prévenus – même le directeur et le directeur adjoint n'avaient pas été prévenus en amont. Seul lui-même et **M. RAMOND** le savaient. Le permanent de direction se sent ainsi, dans les premières minutes, un peu seul. L'importance de la question de la gestion de la priorité des rôles à attribuer aux personnes qui arrivent progressivement est selon lui apparue à cette occasion. Le caractère inopiné n'a en revanche, selon lui, pas modifié la gestion de la crise elle-même.

M. ZUBERBUHLER ajoute que ce type d'exercice est beaucoup plus proche de la réalité. Il évoque les accidents intervenus quelques années auparavant avec recours aux secours extérieurs, qui s'étaient déroulés la nuit et avaient effectivement révélé l'arrivée progressive des personnes concernées.

M. MENARD indique que cela repousse la communication menée vers l'extérieur puisque dans ce contexte on se focalise d'abord sur l'aspect interne. Dans le cadre des exercices POI, en revanche, la communication avec l'extérieur est rapide.

M. OPPE indique, pour faire sourire l'assistance, que ce décalage de communication ne concerne cependant pas l'appel aux secours extérieurs qui n'est d'ailleurs pas à la charge de la cellule de crise mais du pompier qui est présent 24 heures sur 24 sur le site.

M. LIOTARD souhaiterait connaître le rayon SEVESO qui impacte les communes avoisinantes.

M. ZUBERBUHLER répond qu'il est possible de communiquer les rayons en cours aujourd'hui mais précise que cela n'est pas très utile car il ne s'agit pas encore de ceux qui seront applicables dans le cadre du PPRT, comme évoqué dans une réunion précédente.

M. LIOTARD déplore le manque d'informations concernant la manière dont le rayon sera établi.

Mme DEMOL lui répond qu'un périmètre ne peut pas être validé de manière définitive aujourd'hui mais que le périmètre d'étude du PPRT est de 2,8 kilomètres. Il s'agit d'un périmètre d'étude qui ne correspondra pas au périmètre définitif. Des compléments d'études de dangers pour certains ateliers sont attendus avant de pouvoir arrêter ce dernier définitivement.

M. MENDES rappelle que lors de la précédente réunion en avril 2011 il avait été indiqué que le périmètre provisoire des aléas autour du site était d'environ 400 mètres et qu'il serait mis à jour / affiné en septembre au vu des compléments attendus pour certaines études de dangers. Malgré des relances auprès des services de l'État il s'est vu répondre que cette mise à jour n'a pas été faite en septembre. Cependant des informations sont sorties dans la presse, ce qui induit des demandes, y compris de particuliers, qui sont difficiles à gérer. Il rappelle qu'une promesse avait quasiment été faite lors de la dernière réunion que la question serait réglée en septembre. Il souhaite savoir pourquoi il n'y a plus aujourd'hui de date butoir.

Mme DEMOL confirme que lors du POA il avait précisé que certaines réponses étaient encore en attente et que le planning établi a été bouleversé du fait de problèmes d'organisation du site Clariant. Le délai a ainsi glissé.

M. ZUBERBUHLER ajoute que le responsable de la sécurité des procédés a démissionné et que la phase de recrutement est en cours mais pas achevée et que la personne pressentie pour le remplacer ne serait disponible qu'au début de l'année prochaine. Des contrats avec des entreprises extérieures ont été signés entre-temps mais cela génère nécessairement un retard.

M. DUVAL évoque ensuite des projets d'extension de Bonna Sabla avec la construction d'un nouveau bâtiment qui, d'après le plan fourni lors de la dernière réunion se situerait dans une zone, comme par hasard, juste exclue du PPRT.

Mme DEMOL répond que la zone grisée représentée sur le plan sur lequel s'appuie **M. DUVAL** n'est pas exclue du PPRT mais correspond à l'emprise foncière de Clariant.

M. DUVAL relève cependant des problèmes avec des alarmes inaudibles des employés qui sont dans des bâtiments très bruyants – plus de 90 décibels. Il s'interroge s'il faut mener un travail avec Clariant pour trouver un système permettant de les prévenir. Il ajoute qu'il dispose d'un téléphone portable d'entreprise et qu'il a reçu l'information concernant des tests prévus a posteriori. Il déplore le manque de précision dans l'information pour déterminer s'il s'agit d'un test ou d'un réel accident, ce qui est grave, selon lui. Il ajoute que des retombées de gouttelettes peuvent se produire sur la zone prévue pour le nouveau bâtiment et affirme ne pas être sûr qu'il s'agisse de brouillard.

M. CHOQUET répond à **M. MENDES** que la préfecture, la sous-préfecture et la DREAL, cherchent à aller au plus vite dans la réalisation des PPRT mais indique que la validation d'une étude des dangers ne peut pas être réalisée tant que l'on ne dispose pas de tous les éléments et que l'on n'est pas en mesure de conclure que l'étude est acceptable. Il ajoute que la difficulté sur un site comme Clariant est qu'il y

a 17 études des dangers. Des compléments sur certaines études sont ainsi encore en attente, même si la volonté est d'aller au plus vite.

M. MENDES estime que cela consiste à revenir sur les propos tenus lors de la réunion des POA d'avril 2011 où un cercle de 400 mètres avait été présenté, et tous les enjeux évalués. Il dit ne plus comprendre ce recul après une avancée.

M. CHOQUET nuance ce propos en rappelant que lors de la réunion il avait été affirmé que des compléments étaient en attente et que la situation avait été présentée telle qu'elle était connue à ce moment-là. Il ajoute que les compléments attendus ne bouleverseront pas forcément les cartes présentées lors de la réunion d'avril 2011. Mais il répète qu'il est nécessaire d'aller au bout de l'analyse des compléments pour valider les informations présentées lors de la dernière réunion. Dans le prolongement d'une question sur le délai estimé, il demande à Clariant des précisions sur le planning des remises de compléments.

M. ZUBERBUHLER affirme que l'engagement pris est d'être prêt au deuxième trimestre de l'année prochaine. Il précise que ces compléments sont des réponses à des questions issues des premières études remises fin 2007. Il s'agit d'un travail d'aller retour entre la DREAL et les services, long et coûteux. Il ajoute que le choix prioritaire avait été fait de se concentrer sur les études ayant les zones de dangers les plus contraignantes vis-à-vis de l'extérieur du site. Ce sont ces résultats qui avaient été présentés à la dernière réunion. Les compléments en attente concernent des études qui, d'après les premières estimations, engendrent des zones de dangers moins contraignantes pour l'extérieur du site et ne devraient donc pas modifier ces zones.

M. LIOTARD considère que cette incertitude est handicapante en termes de développement économique.

M. MENDES indique que tout le monde a relancé ses affaires, en quelque sorte, la commune en relançant son lotissement, Intermarché en lançant son bâtiment, suite aux propos tenus précédemment. Selon lui, le chiffre de 2 800 mètres a bien été donné sans que toutes les études aient été réalisées. Il se demande pourquoi la situation serait différente avec 400 mètres. Il souhaiterait une information plus claire.

M. CHOQUET répète qu'il faut aller au bout de l'ensemble des études avant d'indiquer quelle est la carte définitive des aléas mais confirme les propos de M. ZUBERBUHLER selon lesquels, concernant les ateliers les plus à risques, les cartes d'aléas ont pu être présentées. Les compléments concernent des ateliers qui le sont moins mais il faut aller au bout des études.

Mme CLAIRVILLE intervient pour indiquer que des demandes de permis de construire commencent à arriver depuis le premier périmètre évoqué. Elle indique que la DDT avait pris le parti de regarder au cas par cas les demandes durant la période transitoire et que des permis ont été délivrés. Elle suggère de continuer à étudier les demandes.

M. MENDES précise que ce sont les permis industriels qui ont été accordés, dans le périmètre. Mais, du fait du changement de périmètre une personne a vu sa demande

d'agrandissement de son logement refusée. Il estime que d'autres cas similaires vont se présenter.

M. DE PAOLI répète la volonté d'étudier au cas par cas ces dossiers, de les traiter de manière prioritaire, et de bien évaluer le risque sur chaque dossier, risque qui doit, au final, être pris en charge par quelqu'un. Il ajoute que les services de l'État sont bien mobilisés dans cette démarche et qu'un permis de construire pour un centre de secours a été déposé et qu'il a été délivré. Ceci illustre selon lui la réactivité des services de l'État et leur capacité à prendre en compte les problématiques spécifiques des communes touchées par le périmètre. Une analyse au cas par cas doit ainsi être menée et une prise de risque évaluée sur les permis déposés entre les périmètres de 400 et 2 800 mètres avant de proposer quelque chose d'acceptable par tous. La période transitoire doit être gérée ainsi, selon lui, et il répète que les services de l'État mobilisent leurs moyens pour ce faire.

M. DUVAL souhaiterait une réponse à ses questions concernant les alarmes inaudibles et le fait qu'il est prévenu en retard, parfois, lors de tests.

M. ZUBERBUHLER lui répond que le problème des personnels n'entendant pas l'alarme doit trouver une solution après échanges – comme des alarmes visuelles délocalisées par exemple. Concernant les messages d'alerte il indique qu'il s'agit soit d'une sonnerie de test sans message particulier soit d'une véritable sonnerie avec un message donnant un complément d'information mais ne faisant que rappeler, souvent, qu'il y a eu une alarme, avant une fin d'alarme. En cas d'exercice particulier, il s'agit soit d'un POI soit d'un test de sirène et alors un courrier est envoyé, y compris aux mairies, à ce sujet. Il répète que ces cas précis doivent être étudiés avec ses équipes.

M. OPPE conseille à **M. DUVAL** de ne pas attendre en cas de dysfonctionnement mais de le signaler directement.

M. CHOQUET indique que les questions concernant le PPRT ont donc déjà été abordées, avant même les questions diverses. Il propose de passer à la présentation des actions de l'inspection des installations classées.

2. Actions de l'inspection des installations classées.

Mme DEMOL et **M. LEFEVRE** reprennent dans le détail les éléments contenus dans le document qui est joint au présent compte rendu.

M. MENDES souhaiterait, en cas d'incident, qu'après l'information de la DREAL les mairies reçoivent également une information de la part de Clariant. Pour informer la population, même a posteriori.

M. DEGAUCHY s'excuse de devoir partir mais tient à rappeler le souci constant de Clariant de limiter les risques avec des investissements importants et nombreux dans ce domaine. Il indique que si le périmètre peut être réduit, demain, à 400 mètres, ce sera grâce à cela. Il indique que la communauté de communes avait voté des crédits pour aider au confinement ce qui n'a pas pu être fait. En compensation, il

indique qu'une aide pourra être sans doute apportée sur la voirie de contournement ce qui contribuera à la sécurité. La communauté de communes et tous les délégués sont ainsi prêts à apporter leur aide dans la mesure de leurs moyens financiers. En échange il demande à la DREAL de travailler sur ce périmètre le plus tôt possible pour ne plus être dans l'expectative. Le fait que le périmètre soit rapidement défini et clairement à 400 mètres rendrait selon lui un grand service sur le plan économique.

M. CHOQUET rappelle que l'administration comme l'exploitant sont dans cette optique pour essayer de travailler le plus vite possible même si certaines réalisations d'études et d'analyses sont incontournables.

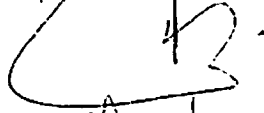
M. DEGAUCHY le remercie par avance au nom de toutes les communes et de la communauté de communes de faire le maximum pour être fixé au plus vite.

M. ZUBERBUHLER remercie M. le député pour la confiance qu'il a exprimée à nouveau et le soutien qu'il apporte au projet de contournement pour le deuxième accès qui va améliorer la sécurité en permettant de supprimer l'accès par la rue du Flottage aux camions. Ceci constituera une avancée significative.

M. DEGAUCHY rappelle que les risques constituent un handicap mais que Clariant est un poumon économique important et qu'il faut s'aider mutuellement pour que Clariant reste sur ce site mais dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

M. ZUBERBUHLER rappelle le souci de transparence de Clariant qui n'a rien à cacher et constitue un site avec un engagement de sécurité très fort auprès du personnel qui est lui-même très impliqué dans ce domaine. Des incidents existent qui ne sont pas cachés et auxquels il est fait face le plus rapidement possible. Concernant les observations, remarques ou écarts signalés, il affirme apprécier beaucoup les inspections de la DREAL en plus des inspections en interne car cela permet une dynamique de progrès continue. Il dit accepter cela avec plaisir, en quelque sorte, car cela permet de s'assurer que tout fonctionne correctement. Il ajoute être un ardent défenseur des inspections qui constituent la seule manière de constater les progrès qui sont eux-mêmes nécessaires. Il trouve cet outil fantastique et en accepte les conséquences. Les écarts ne sont pas appréciés mais ils témoignent de la nécessité de réaliser des progrès ce qui motive toute l'équipe pour les réduire et éviter qu'ils se reproduisent. Il espère également, en plus de cette dynamique, que les actions de communication – même si celle-ci peut encore être améliorée – donnent ce sentiment de confiance aux personnes qui entourent l'entreprise. Enfin, il s'engage à avancer le plus vite possible sur les études, comme évoqué précédemment.

M. CHOQUET note qu'il n'y a pas d'autres questions et remercie les participants. Il clôt la réunion.

Pour validité
Le Chef de l'unité territoriale de la Dreal

Stéphane Choquet.